



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 9 janvier 2018

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 06 : « Sciences de gestion »

section CNU 71 : « Sciences de l'information et de la communication »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
DE LA VILLE	Valérie Inès	2 ^{ème} Vice-présidente	ALLOING	Camille	3 ^{ème} Vice-président
LANDE DOUMALIN	Evelyne		BOSSARD	Véronique	
LE ROUX	André		KRUPICKA	Anne	
MARCON	Christian		LAVAL	Florence	1 ^{ère} Vice-présidente
MERIC	Jérôme		LE BECHEC	Mariannig	
MOINET	Nicolas	Président	STENGER	Thomas	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 9 janvier 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN